

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Le Conseil intercommunal de l'APEJ est convoqué en Assemblée ordinaire, le :

Mardi 20 mai 2025 à 20h00

au Théâtre de Terre Sainte
(Route du Jura – 1296 Coppet)

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentation(s)
3. Approbation de l'ordre du jour du 20 mai 2025
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2024
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications du Comité de direction
7. Élection du Bureau du Conseil Intercommunal :
 - Président
 - Vice-président
 - Scrutateur/trice
 - Scrutateur/trice suppléante
8. Élection suppléant/e pour la commission des constructions (CONC)
9. Préavis n°01/2025 relatif aux comptes APEJ 2024
 - Présentation
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Discussion
 - Approbation
10. Préavis n°02/2025 relatif à la prise en charges des coûts d'exploitation d'une nouvelle structure d'accueil collective préscolaire à Tannay (crèche)
 - Présentation
 - Rapport de la commission des finances & constructions
 - Discussion
 - Approbation

11. Préavis n°03/2025 relatif au Règlement du conseil d'établissement (CESCOT)

- Présentation
- Rapport de la commission Ad hoc
- Discussion
- Approbation

12. Divers et propositions individuelles

*L'ensemble des annexes est disponible sur le site internet de l'APEJ (www.apej.ch/conseil-intercommunal). **Suivre la procédure ci-jointe pour se connecter.***

Merci au délégué ou au suppléant qui ne recevrait pas les documents de bien vouloir se manifester avant la séance.

Nous vous rappelons qu'un délégué qui ne pourrait pas participer à une séance en informe la secrétaire ou le président avant la séance. Il doit également contacter un délégué suppléant de sa commune afin de se faire remplacer. Les suppléants reçoivent également la convocation et les annexes.

La séance **débutera à 20h00 précises**. Par conséquent, nous vous remercions d'arriver quelques minutes à l'avance afin que le quorum (article 11 des statuts) puisse être atteint lors de l'ouverture de la séance. Dans le cas contraire, une nouvelle séance devra être convoquée.

La séance sera suivie d'une collation.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


Thomas Morisod
Président CI




Noémie Strub
Secrétaire CI

Annexes

- Procès-verbal du 19.11.24
- Préavis n°1 Relatif aux comptes 2024
- Annexe au préavis n°1 relatif aux comptes 2024
- Comptes 2024
- Rapport de gestion APEJ 2024
- Bilan, compte de résultat 2024 ARSCO
- Rapport d'activités 2024 ARSCO
- Rapport de la commission de gestion
- Préavis n°2 relatif à la prise en charges des coûts d'exploitation d'une nouvelle structure d'accueil collective préscolaire à Tannay (crèche)
- Rapport de la commission des finances
- Rapport de la commission des constructions
- Préavis n°3 relatif au règlement du conseil d'établissement (CESCOT)
- Règlement CESCOT
- Rapport de la commission ad hoc